



Losser Audit
Commissaire aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT

Association régie par la loi de 1901 déclarée à la Préfecture de la Meuse

Siège social : 4, rue du monument
55000 55800 MOGNEVILLE

SIREN 379 875 990
RNA W551000472

Assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2026

Exemplaire destiné au dépôt des comptes

LOSSER Audit

S.A.S. au capital de 1.000 € - R.C.S. Bar-le-Duc 798 050 415

Société de Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale de commissaires aux comptes de l'Est

16 Bis, rue de Souville - BP 20123 - 55103 VERDUN Cedex - Tél. 03 29 84 12 73

T.V.A. Intracommunautaire FR 70 798 050 415



Losser Audit
Commissaire aux comptes

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Autres informations » de l'annexe des comptes annuels, détaillant la mise en redressement judiciaire de votre association.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC N°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Losser Audit
Commissaire aux comptes

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Subventions

Nous avons contrôlé la comptabilisation des subventions reçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association. Nous nous sommes également assurés de la juste valorisation des subventions à encaisser au titre de l'exercice 2025.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels de votre association.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Losser Audit
Commissaire aux comptes

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements



Losser Audit
Commissaire aux comptes

ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

VERDUN, le 10 juillet 2026



SAS LOSSER Audit
Jean-Christophe LAFLOTTE
Commissaire aux comptes

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	8 010,00	8 010,00				
Autres immobilisations incorporelles	624,00	624,00				
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				12,29		10,71
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	31 592,16	27 357,43	4 234,73		7 351,82	
Autres immobilisations corporelles	52 314,07	38 779,24	13 534,83		15 352,54	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				1,29		0,88
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 867,00		1 867,00		1 867,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	94 407,23	74 770,67	19 636,56	13,58	24 571,36	11,59
Stocks et en-cours	7 369,20	6 900,00	469,20	0,32	8 257,00	3,89
Créances				84,93		58,62
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	26 678,31		26 678,31		60 274,32	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	87 908,81		87 908,81		56 751,88	
Charges constatées d'avance	8 236,58		8 236,58		7 287,62	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	1 686,19		1 686,19	1,17	54 916,77	25,90
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	131 879,09	6 900,00	124 979,09	86,42	187 487,59	88,41
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	226 286,32	81 670,67	144 615,65	100	212 058,95	100

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves		68,65		60,00
Réserves statutaires ou contractuelles	99 279,70		127 243,45	
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-63 933,73	-44,21	-27 963,75	-13,19
Situation nette (sous-total)	35 345,97	24,44	99 279,70	46,82
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	3 135,52	2,17	4 849,05	2,29
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	38 481,49	26,61	104 128,75	49,10
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	54 074,29	37,39	178,56	0,08
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	26 350,20	18,22	32 591,56	15,37
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	23 501,67	16,25	17 752,08	8,37
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			4 900,00	2,31
Produits constatés d'avance	2 208,00	1,53	52 508,00	24,76
TOTAL DES DETTES (IV)	106 134,16	73,39	107 930,20	50,90
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	144 615,65	100	212 058,95	100



	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	4 237,50	11 730,07	-7 492,57	-63,87
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	91 054,65	232 537,82	-141 483,17	-60,84
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	273 447,01	256 281,60	17 165,41	6,70
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		22 778,84	-22 778,84	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	10 950,21	16 605,89	-5 655,68	-34,06
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	379 689,37	539 934,22	-160 244,85	-29,68
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises		447,91	-447,91	-100,00
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	134 319,53	259 701,86	-125 382,33	-48,28
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4 768,71	5 112,88	-344,17	-6,73
Salaires	228 002,75	235 656,56	-7 653,81	-3,25
Cotisations sociales	56 444,26	60 267,64	-3 823,38	-6,34
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	17 915,30	8 922,69	8 992,61	100,78
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	494,69	1 120,21	-625,52	-55,84
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	441 945,24	571 229,75	-129 284,51	-22,63
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-62 255,87	-31 295,53	-30 960,34	-98,93



	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	57,90	171,90	-114,00	-66,32
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	57,90	171,90	-114,00	-66,32
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 735,76	40,00	1 695,76	
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 735,76	40,00	1 695,76	
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-1 677,86	131,90	-1 809,76	
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-63 933,73	-31 163,63	-32 770,10	-105,15
Produits exceptionnels (V)		3 334,88	-3 334,88	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		135,00	-135,00	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		3 199,88	-3 199,88	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	379 747,27	543 441,00	-163 693,73	-30,12
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	443 681,00	571 404,75	-127 723,75	-22,35
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-63 933,73	-27 963,75	-35 969,98	-128,63
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	24 678,17	30 315,43	-5 637,26	-18,60
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	24 678,17	30 315,43	-5 637,26	-18,60
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	24 678,17	30 315,43	-5 637,26	-18,60
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	24 678,17	30 315,43	-5 637,26	-18,60
TOTAL	-63 933,73	-27 963,75	-35 969,98	-128,63



ANNEXE COMPTABLE



Yzico.fr



L'objet social de l'entité est :

L'association MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT a pour but de mener des actions pour la défense et la protection de la faune et de la flore sur le territoire meusien. Diverses actions et projets sont mis en place afin de déterminer au mieux les besoins de notre environnement.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Diverses actions, projets sont mis en places sur une durée plus ou moins longue pour certaine. L'association intervient auprès de tous publics par le biais de divers moyens de communication afin de sensibiliser dès le plus jeune age à la protection de l'environnement. Les actions menées se tournent sur l'alimentation durable, la transition écologique, l'éducation, la santé environnementale, le zéro déchet, la biodiversité... afin de mieux connaître son environnement et le protéger.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Les moyens mis en oeuvres sont variés, ateliers, animations dans les écoles, stages, manifestations ouvertes à tous publics ... L'ensemble des moyens servent à accompagner, sensibiliser, éduquer, accompagner la population meusienne pour mieeuxc protéger la nature et l'environnement. Salariés et bénévoles présents sur le terrain accompagnent et animent via le biais de manifestations, ateliers les personnes du territoire meusien.

Autres informations :

Evènement significatif de l'exercice :

Le 17 avril 2026, l'association Meuse Nature Environnement, étant en état de cessation de paiements, a été placée en redressement judiciaire avec effet au 1er janvier 2026.



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 144 615,65 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -63 933,73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 02/07/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2023-03.

Compte tenu de l'application prospective du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, les principaux postes impactés par le changement de réglementation sont :

Montants comptabilisés dans le résultat courant de l'exercice 2025 et qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du règlement :

- Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat : 2 611.53€

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Évaluation des immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Évaluation des immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations



	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		10 À 50 ANS
Installations techniques		5 À 10 ANS
Matériels outillages et industriels		5 À 10 ANS
Matériels outillages		5 À 10 ANS
Matériels de transport		4 À 5 ANS

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires**

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ASS.MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT.
- L'association ASS.MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les données utilisées pour valoriser le bénévolat sont :

- fiches collectives de suivi du bénévolat complétées en 2025
- rapport des missions 2025
- tableau de bord de la représentation de MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT en commissions et comités

La valorisation se fait au taux horraire de qualification nécessaire au projet en question sur la base de 7h par jour.

La valorisation 2025 est de 24 678.17€



TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	8 634,00		
TOTAL	8 634,00		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	31 592,16		
Matériel de transport	27 703,76		6 080,50
Matériel de bureau, informatique & mobilier	18 529,81		
TOTAL	77 825,73		6 080,50
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	1 867,00		
TOTAL	1 867,00		
TOTAL GENERAL	88 326,73		6 080,50



	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			8 634,00	
TOTAL			8 634,00	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			31 592,16	
Matériel de transport			33 784,26	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			18 529,81	
TOTAL			83 906,23	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			1 867,00	
TOTAL			1 867,00	
TOTAL GENERAL			94 407,23	

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			8 634,00			8 634,00
TOTAL			8 634,00			8 634,00
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			24 240,34	3 117,09		27 357,43
Matériel de transport			15 471,02	5 685,64		21 156,66
Matériel de bureau, informatique			15 410,01	2 212,57		17 622,58
TOTAL			55 121,37	11 015,30		66 136,67
TOTAL GENERAL			63 755,37	11 015,30		74 770,67



ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1 867,00		1 867,00
Actif circulant			
Autres créances clients	26 678,31	26 678,31	
Débiteurs divers	87 908,81	87 908,81	
Charges constatées d'avance	8 236,58	8 236,58	
TOTAL	124 690,70	122 823,70	1 867,00



CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	8 236,58
TOTAL	8 236,58

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	6 359,86
TOTAL	6 359,86



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASS.MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles	127 243,45	-27 963,75			99 279,70
Excédent ou déficit de l'exercice	-27 963,75	27 963,75	-58 263,73		-58 263,73
Subventions d'investissement	4 849,05		898,00	2 611,53	3 135,52
TOTAL	104 128,75		-29 401,98	30 575,28	44 151,49





SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASS.MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Diverses subventions sont accordées à MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT. Les subventions sont accordées pour des projets bien définis, des manifestations... Les subventions peuvent être pluri-annuelles et se débloquent part l'avancée des projets. Les rapports sont établis plusieurs fois dans l'année afin de débloquent les fonds.

Divers organismes subventionnent l'association :

- ARS pour la mise en place d'un pollinier : 16 472.11€
- LES PORTES DE MEUSES pour la manifestation "fête de la courge" : 3500€
- REGION ACADEMIQUES (FDVA) pour le fonctionnement : 3100€
- CONSEIL GENERAL (SAE-ENS) pour le programme d'éducation à la nature et à la transition écologique et lme programme de prospection, connaissance et animation sur 7 espaces naturels sensibles en Meuse (28 467€)
- Département de la MEUSE pour l eprojet "Plus de nature dans mon verger" (5000€)
- CONSEIL REGIONAL pour le soutien des animations d'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable du jeune public dans le cadre scolaire ou en club nature (95 755€)
- SEINE-NORMANDIE pour le projet classe eau et AESN (25 111€)
- DREAL GRAND EST pour le projet d'éducation à l'environnement et au développement durable, projet d'amélioration de la connaissance et sensibilisation en faveur du Sonneur à centre jaune (40 430€)
- Fondation nature et découverte pour promouvoir la cohabitation entre agriculteurs et faune sauvage : 13 000€
- Fondation de France pour la mission de médiation avec le monde agricole pour la préservation de la faune (17000€)



	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	54 074,29	29 074,29	25 000,00	
Fournisseurs et comptes rattachés	26 350,20	26 350,20		
Personnel et comptes rattachés	6 073,80	6 073,80		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 945,09	13 945,09		
Autres impôts et taxes assimilées	3 314,19	3 314,19		
Produits constatés d'avance	2 208,00	2 208,00		
TOTAL	105 965,57	80 965,57	25 000,00	



PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	2 208,00
TOTAL	2 208,00

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	461,73
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 126,77
Dettes fiscales et sociales	1 631,90
TOTAL	11 220,40



INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

- o 1,50 % constant pour la catégorie : Non Cadres

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- o 64 ans pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de rotation retenu est :

- o Faible pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

- o 35.68 % pour la catégorie : Non Cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Paramètres techniques :

- o L'année des calculs retenue est 2025.

- o La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2019-2021 - données déf..

- o La méthode de calcul retenue est la méthode : ANC 2021.

- o Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.

o La tarification est établie soit sur la base de cotisations lissées (*), soit sur la base de versement(s) unique(s) assorti(s) de cotisations lissées dans le temps.

- o Les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs étant prévus en début d'année.

o Le fonds collectif est utilisé pour le remboursement des seules indemnités de fin de carrière, les cotisations sont donc exonérées de la taxe sur les conventions d'assurances.

Il a été décidé pour 2025 de ne pas provisionner de provision d'engagement retraite.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 27 877,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 4,04

Table de mortalité

Départ volontaire à 64 ans



COMMISSAIRES AUX COMPTES

LOSSER AUDIT
16 Bis, rue de Souville
BP 20123
55103 VERDUN CEDEX

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 480,00	3 420,00
TOTAL	3 480,00	3 420,00



EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Employés et techniciens	6,00	9,00
PERSONNEL SALARIÉ	7,00	10,00



COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

	Montant N		Montant N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
A - Produits et charges par origine et destination				
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie				
Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
Autres produits liés à la générosité du public				
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public	106 300,26		264 380,56	
Subventions et autres concours publics	273 447,01		256 281,60	
Reprises sur provisions et dépréciations			22 778,84	
Utilisations des fonds dédiés antérieurs				
TOTAL	379 747,27		543 441,00	
Charges par destination				
Missions sociales				
Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public				
Frais de recherche d'autres ressources				
Frais de fonctionnement	425 765,70		562 482,06	
Dotations aux provisions et dépréciations	17 915,30		8 922,69	
Impôt sur les bénéfices				
Reports en fonds dédiés de l'exercice				
TOTAL	443 681,00		571 404,75	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-63 933,73		-27 963,75	



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les données utilisées pour valoriser le bénévolat sont :

- fiches collectives de suivi du bénévolat complétées en 2023
- rapport de la mission bussard 2023
- tableau de bord de la représentation de MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT en commissions et comités

La valorisation se fait au taux horraire de qualification nécessaire au projet en question sur la base de 7h par jour.

	Montant N		Montant N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
B - Contributions volontaires en nature				
Produits par origine				
Contributions volontaires liées à la gén. du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Contributions volontaires non liées à la générosité du public	24 678,17		30 315,43	
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	24 678,17		30 315,43	
Charges par destination				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
Contributions volontaires à la recherche de fonds				
Contributions volontaires au fonctionnement				
Prestations en nature				
Personnel bénévol	24 678,17		30 315,43	
TOTAL	24 678,17		30 315,43	

